

LA GTB AVEC LES CEE

La Gestion Technique du Bâtiment (GTB) permet de piloter, superviser et suivre les installations techniques au sein d'un bâtiment. Elle permet notamment de gérer les installations de chauffage, de ventilation, d'éclairage ou d'eau chaude sanitaire d'un bâtiment tertiaire.



PRIME CEE EXCEPTIONNELLE

jusqu'au 31/12/2023

x 2 pour l'acquisition d'une GTB

x 1,5 pour l'amélioration d'une GTB



30% d'économies
d'énergie*

avec la mise en place d'une GTB.

* Source : Ademe - Donnée estimative moyenne pour le tertiaire

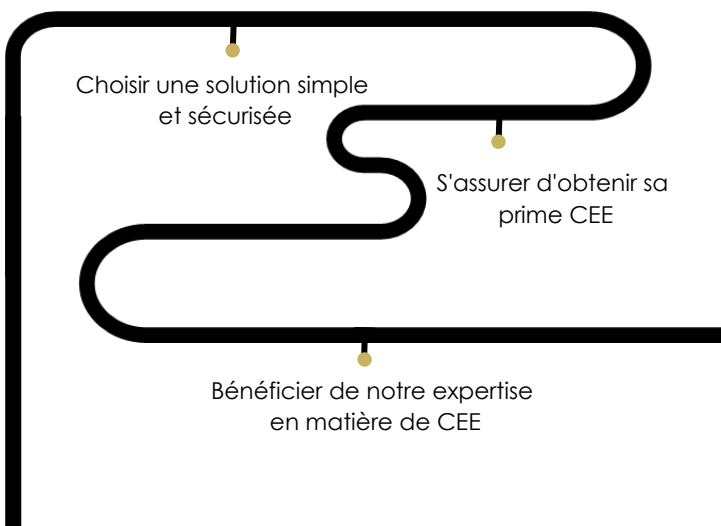
BIENTÔT UNE OBLIGATION

Le décret BACS oblige bon nombre de bâtiments tertiaires, neufs ou existants, à s'équiper d'un système de GTB.



- Au **08/04/2024** pour les bâtiments neufs dont la puissance CVC > 290 kW
- Au **01/01/2025** pour les bâtiments existants dont la puissance CVC > 290 kW
- Au **01/01/2027** pour les bâtiments existants dont la puissance CVC > 70 kW

YNERGIE, C'EST :



ENVIE DE VOUS LANCER ?

Des questions sur votre éligibilité aux CEE dans le cadre de la mise en place d'un système de GTB ?
Envie de profiter de la prime CEE bonifiée ?



Ynergie,
expert de l'efficacité énergétique
vous accompagne